

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DU GOUVERNEMENT

DÉCRET N° 283 /PR-SGG

ANNÉE 1968

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
  - VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU le Décret N°236/PR-SGG du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des ministres ;
  - VU le Décret N°253/PR du 22 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des ministres ;
  - VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Maximilien GRIMAUD, Ingénieur Agronome, est nommé Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1968

par le Président de la République,

Le Ministre du Développement  
Rural et de la Coopération,

Adrien Ahanhanzo GLELE

Ampliations : PR 4 - MDRC 4  
CS 6 - Ministères 9 - SGG 4  
SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc.1  
DP 2 - Intéressé 1 - DDR 1 -  
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5  
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat.2  
DCCT 1 - JORD 1. Secrétariats  
Généraux des Ministères 10.

Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

Stanislas KPOGNON